

Quincarnon nous avait déjà renseigné à cet égard. Mais le texte du testament d'Isabeau d'Harcourt nous apporte encore plus d'un renseignement précieux qui nous permet à la fois de compléter et de rectifier le récit du vieux chroniqueur.

L'inscription tracée sur le cadre de pierre, dont nous avons parlé, était destinée à rappeler les bienfaits d'Isabeau envers l'église de Saint-Jean, en même temps que les principales charges imposées au Chapitre, comme si la défunte se fût défilé de la mémoire des hommes et de la fragilité des documents conservés dans les archives capitulaires, Mais ce n'était point là, comme l'a cru Leymarie, que se trouvait son épitaphe, qui devait être gravée, avec l'image et l'écusson de la noble châtelaine, sur une pierre tombale dont on ne retrouve plus que l'encadrement rempli aujourd'hui par un dalage vulgaire.

Telles sont les intentions bien formelles de la testatrice, qui s'exprime ainsi à ce sujet :

« Veult et ordonne ladite dame que les Seigneurs, doyen,
 « Chapitre de lad. esglise de Saint-Jean... soient tenus de
 « luy faire faire une belle pierre pour mettre sur ellè en
 « *laquelle pierre elle soit figurée, gravée et mis ses armes*
 « *aux quatre coins d'icelle pierre et soit escript tout autour*
 « de lad. pierre : Ci gist très haulte et puissante dame Ysa-
 « beau de Harcourt relaissée de feu hault et puissant Sei-
 « gneur Mons. Humbert Seigneur de Toyre et de Villars
 « dame de Rossillion, de Rivirie, Chastelneuf, Dargoire et
 « du Boys qui trespassa à tel jour et soit mis l'an et le jour
 « qu'elle trespassera en lad. pierre.

« Item veult et ordonne lad. dame que lesd. Sei-
 « gneurs, doyen et Chapitre de Saint-Jean de Lyon soient
 « tenus de faire mettre *une aultre pierre*, bonne, honneste